



epfl
SAVOIE

2019
RAPPORT
D'ACTIVITÉ



LE BILLET DU PRÉSIDENT

À l'aube de 2020 et de sa programmation budgétaire pluriannuelle jusqu'en 2024, l'EPFL de la Savoie voit s'achever l'exercice 2019 avec quelques interrogations qui impactent la lisibilité de l'avenir ; ces interrogations sont générées par les vicissitudes administratives exogènes...

Après les périodes antérieures d'hésitation sur l'utilité des EPF Locaux dans le cadre de la réforme des collectivités, après celles des potentielles restrictions administratives d'extension des adhésions locales (dans des périmètres de compétences et de dimensions des territoires desservis) après celles des interrogations de cadrage budgétaire quant à la capacité de relative autonomie en matière de T.S.E (Taxe Spéciale d'Équipement), vient le moment des interrogations liées à l'assiette de la parafiscalité assise sur la taxe d'habitation et ses possibles « compensations ».

Mêmes inquiétudes, mêmes doutes, que les collectivités qui vont perdre globalement leur pouvoir de taux et la maîtrise (parfois théorique...) de leur dynamisme de croissance, substitués par des attributions qui installent une dépendance centralisée par des réalités totalement décentralisées...

Si la logique et les modèles mis en œuvre peuvent se discuter techniquement, force est de constater que ces mécanismes éloignent des réalités locales et des proximités de terrain que certains conseillers ne soupçonnent sans doute pas !



Pour autant il est légitime de positiver :

- au bénéfice des résultats et objectifs de ces dernières années
- au travers des politiques mises en œuvre, anticipant, relayant, amplifiant les orientations gouvernementales, comme les spécificités territoriales de restructuration et de développement
- au rythme des partenariats efficaces et « intelligents » installés dans les collectivités de l'Etat, les institutions et opérateurs fonciers et financiers, l'EPFL de la Savoie a su développer une ingénierie performante au service des territoires, de leurs élus et des institutions de Savoie. C'est cette pérennité qui permet d'élaborer avec la même rigueur, le P.P.I (Plan Pluriannuel d'Intervention) 2020-2024.

À l'aune des mandatures à venir, c'est donc un contrat de gouvernance et d'actions qui devra s'instaurer encore et toujours avec les 263 communes adhérentes pour faciliter et porter leurs politiques de territoire !

Jean-Marc LÉOUTRE
Président de l'EPFL de la Savoie

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Léoutre". It is written in a fluid, cursive style with a distinct flourish at the end.



NOTRE ÉQUIPE

7

ACTION FONCIÈRE

Savoir-faire - Ingénierie
Acquisitions 2019

Quelques acquisitions en 2019
Quelques rétrocessions en 2019

21

GESTION DU PATRIMOINE

La gestion des biens
Les chantiers

La problématique des friches
La gestion de pollution de sols
Focus sur l'économie circulaire
Partenariats avec la police et les pompiers

35

INGÉNIERIE ET DÉVELOPPEMENT

Conseils et expertises
Accompagnement des collectivités
Les ateliers de l'EPFL
Les outils de développement
Élaboration du PPI 2020-2024

45

LES CHIFFRES

Acquisitions
Mode d'acquisition
Suivi du PPI en chiffres
Rétrocessions
Zoom sur les stocks
Bilan financier

57

ADHÉRENTS, PARTENAIRES ET GOUVERNANCE

Les adhérents
Les partenaires
La gouvernance
Site internet et réseaux sociaux
Revue de presse

ACTION FONCIÈRE



L'ÉQUIPE



Responsable du pôle action foncière
04 58 34 00 03
06 31 13 97 30
j.remy@epfl73.fr



Chargé de missions foncières
04 58 34 00 02
07 86 95 64 16
l.fondimare@epfl73.fr



Chargé de missions foncières
04 58 34 00 09
06 33 53 43 50
l.malcayran@epfl73.fr



Chef de projet immobilier touristique
07 84 29 37 10
py.grillet@epfl73.fr



Assistante de gestion foncière
04 58 34 00 00
e.rouquet@epfl73.fr

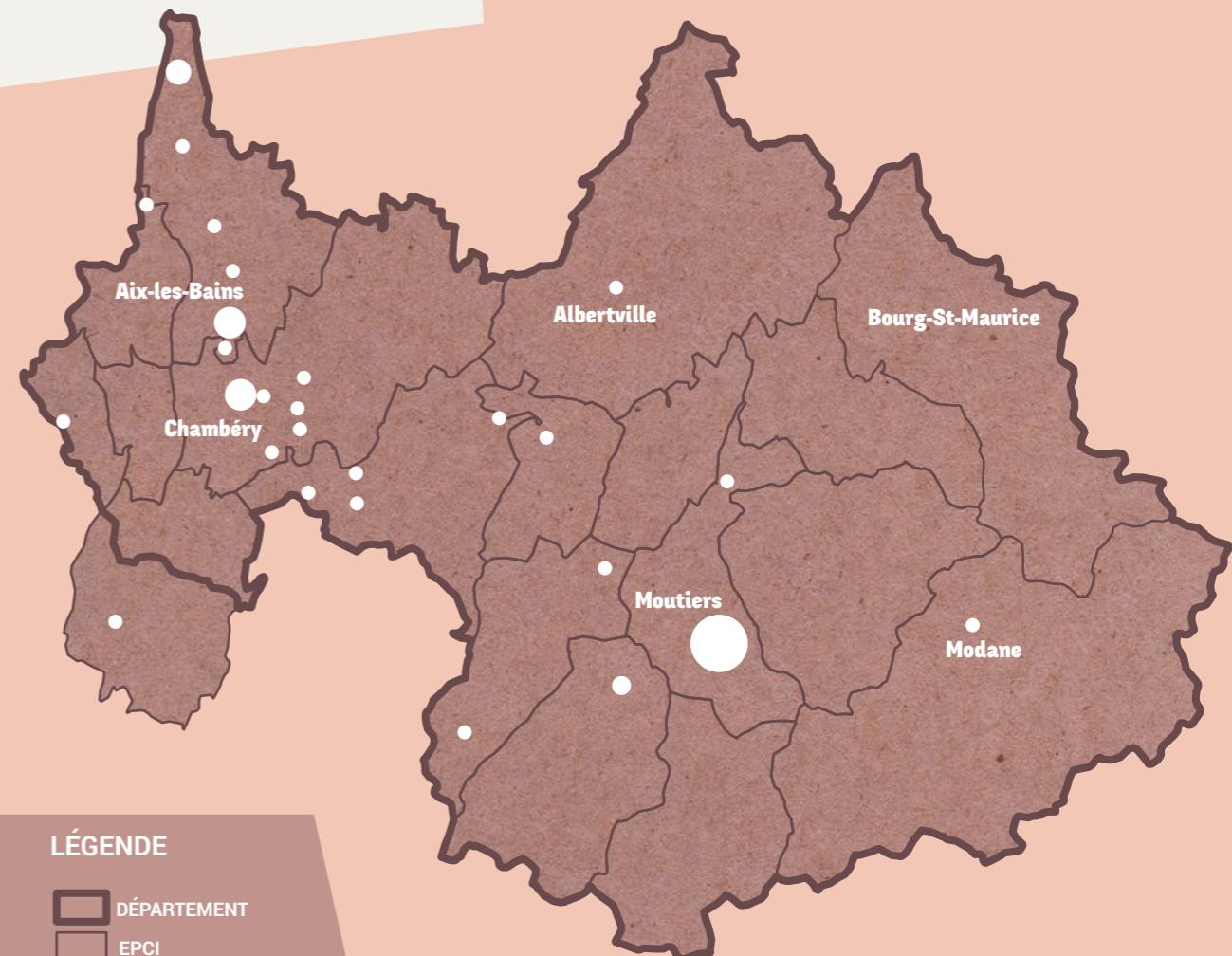
SAVOIR-FAIRE INGÉNIERIE

L'EPFL ACQUIERT LES BIENS NÉCESSAIRES AUX PROJETS PUBLICS, LES FINANCE ET EN ASSURE LE PORTAGE JUSQU'À LEUR REVENTE.

Il en est propriétaire de manière transitoire. Les collectivités peuvent ainsi se consacrer pleinement au montage de leurs opérations en confiant à l'EPFL les aspects juridiques et techniques des acquisitions foncières ainsi que les travaux, engagements financiers qui peuvent être immobilisés durant le portage.
Les acquisitions peuvent être réalisées à l'amiable, ce qui est naturellement privilégié ou dans le cadre d'une préemption si ce droit lui est délégué, voire au terme d'une procédure d'expropriation dont l'EPFL peut assurer le suivi.



ACQUISITIONS 2019



LÉGENDE

DÉPARTEMENT

EPCI

NOMBRE D'ACQUISITIONS

● 2 ● 6 ● 9

QUELQUES ACQUISITIONS EN 2019



LOGEMENT

Au cours de cet exercice, **21** acquisitions ont été menées pour près de 6 millions d'euros qui permettront la construction ou le déblocage de **275** logements. Les bâtiments maîtrisés dans ces opérations devront tous être démolis.

LA MÉTAMORPHOSE ENGAGÉE

ALBERTVILLE | LA CONTAMINE

Le secteur de la Contamine situé dans la plaine d'**Albertville** comprend une forte densité de logements sociaux et est soumis à des problématiques d'accessibilité et de lisibilité urbaine. Bien qu'étant au centre géographique de la commune, ce quartier est peu connecté au reste de la ville.

Dans le cadre de sa réhabilitation, la commune envisage un réaménagement qui nécessitera le désenclavement, l'amélioration de l'accessibilité par la création de voies nouvelles et l'ouverture sur les quartiers voisins.

L'EPFL a été sollicité pour acquérir un tènement bâti et non bâti de 28 000 m² pour aider à une requalification d'ensemble.

Ces parcelles sont dans le périmètre de l'OAP de la Contamine – Prés de la Pierre (secteur inscrit dans la nouvelle politique de la ville, via le contrat de ville signé en juillet 2015).



UN PROJET À TIROIR

CHALLES-LES-EAUX | RUE REIGNIER

La commune de **Challes-les-Eaux** a sollicité l'EPFL afin de maîtriser une maison en centre-ville, propriété d'un promoteur qui souhaitait la vendre : il n'avait pas pu réaliser son projet de 6 logements. L'objectif est d'adoindre cette maison au tènement voisin, objet d'un projet de 40 logements, et de permettre la construction de plus de 35 % de logements locatifs sociaux.

Concomitamment, la commune a déclassé un square peu engageant à proximité de ces propriétés aux fins de l'inclure dans le projet global.

Ainsi, à l'angle de la rue Reignier, 3 fonciers seront liés par un même projet, répondant à la volonté de la commune de rattraper son retard en logements locatifs sociaux.



UN COEUR DE VILLE MAÎTRISÉ

MONTMÉLIAN | MARTHOD

Ancien tènement industriel, le plateau de Marthod est un secteur central et stratégique pour la commune de **Montmélian** ; en entrée de ville proche de la gare et en face du collège. Une étude pré-opérationnelle a été réalisée sur ce secteur, une OAP spécifique lui est dédiée dans le PLU.

Alors que depuis près de 25 ans, la commune souhaitait maîtriser ce site stratégique, sans succès,

l'opportunité d'acquérir ces biens s'est présentée, l'âge très avancé des propriétaires les incitant à anticiper leur succession. La commune peut désormais réfléchir à l'évolution de ce secteur particulièrement bien situé pour l'ouvrir à l'habitat.



UNE DENSIFICATION RAISONNÉE

SERRIÈRES-EN-CHAUTAGNE | LA GRANDE MAISON

La commune de **Serrières-en-Chautagne** est soumise à de fortes demandes de personnes souhaitant venir s'y installer, afin de bénéficier d'un cadre de vie attractif et d'offres résidentielles relativement abordables. Pour répondre favorablement à ces demandes tout en préservant son caractère villageois, la municipalité a décidé de densifier le centre-bourg.

Une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) a été prise en ce sens, sur un secteur stratégique situé à l'entrée sud du village.

Sur ce tènement seront réalisés entre 20 et 25 logements, dont 20 % en locatif social, répartis dans des petits bâtiments collectifs.

Pour acquérir le foncier nécessaire à la réalisation de ce projet, la commune a sollicité l'EPFL afin de négocier, acquérir et porter le foncier pendant une longue durée.

Les premiers sondages préalables aux travaux devraient être réalisés au cours du dernier trimestre 2019.



Quant aux parcelles qui ne seront concernées par les aménagements qu'à moyen terme, elles ont été laissées à la disposition de leur ancien propriétaire, par le biais d'une convention d'usage temporaire, afin qu'il continue d'y cultiver son jardin.



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

5 acquisitions ont été menées en 2019 pour 1,7 millions d'euros, soit **15%** des opérations. 3 d'entre elles concernent des parcs d'activités.

UN DÉMÉNAGEMENT COMPLEXE



CHAMBERY | ZAC VÉTROTEX

La mise en œuvre de la **ZAC Vétrotex** prévoit un changement du plan de circulation et la réalisation d'un parking silo, qui nécessitent le déplacement d'une station-service. La commune a alors demandé à l'EPFL de rechercher un tènement susceptible d'accueillir cette activité.

La commune a validé une prospection faite et a demandé d'engager les négociations d'achat avec la société, propriétaire d'un foncier délaissé, localisé avenue des landiers.

Dans l'attente de l'acquisition, les sondages et études diverses permettent de cerner les besoins du gestionnaire de fluides et de la commune : un premier calendrier de travaux est en cours.



UN EMPLACEMENT IDÉAL

BELMONT-TRAMONET | LA BUSSILIÈRE

Situé à proximité de l'échangeur de **Belmont-Tramonet**, le parc d'activités économique Val Guiers regroupe des entreprises employant 1800 salariés dans les domaines du textile, de la plasturgie, des matériaux composites, de l'électronique et de la mécanique. Ce parc s'étend actuellement sur une surface de plus de 20 hectares. Afin de poursuivre le développement de l'activité économique de Val Guiers, la communauté de communes a demandé à l'EPFL de la Savoie de procéder à l'acquisition et au portage d'une propriété d'un hectare, classée en zone de développement économique au document d'urbanisme de la commune de Belmont-Tramonet. Cette propriété comporte également une maison d'habitation et des bâtiments agricoles, situés à proximité immédiate du parc d'activités.

Pour être en mesure de proposer aux futurs entrepreneurs une offre foncière adaptée, la communauté de communes a également missionné l'EPFL pour piloter la démolition de ces bâtiments.

Quant aux parcelles de terrain, dans l'attente de leur aménagement futur, elles seront mises à la disposition de l'ancien fermier en place.

SOUTIEN AU LOGEMENT DES SAISONNIERS

LES BELLEVILLE | LOGEMENTS SAISONNIERS

En saison hivernale les stations de **Saint-Martin-de-Belleville**, Les Menuires et Val Thorens accueillent plus de 5 000 saisonniers, ce qui génère une tension extrême sur le parc de logements. Les employeurs sont alors contraints de proposer des hébergements à leurs salariés, faute de quoi les recrutements ne seraient pas possibles.



DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

14 acquisitions ont été menées en 2019
dont la préemption d'un hôtel à Val Cenis et l'acquisition d'un centre de vacances à Saint-François-Longchamp.

Pour faciliter le logement des saisonniers, la commune souhaite acquérir dans le parc diffus de très petites surfaces devenues inadaptées à la location touristique. Les locaux sont acquis par l'EPFL puis mis à disposition de la commune, qui s'appuie sur l'AGIBEL (Association de Gestion de l'Immobilier des Belleville) pour la gestion concrète des appartements avec les personnels saisonniers. Cette opération est subventionnée à hauteur de 40% par la Région Auvergne Rhône Alpes via l'acte II du plan montagne. A ce jour 9 studios ont été acquis.



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



PRÉEMPTER POUR MAINTENIR UNE ACTIVITÉ HÔTELIERE

VAL-CENIS | HÔTEL L'OUTA

La volonté de **Val-Cenis** est de préserver des lits dits « chauds » sur le front de neige de son domaine skiable. En effet, ces lits (avec un taux d'occupation élevé pendant la saison hivernale) dynamisent l'activité économique de la station. Aussi, lorsque la commune reçoit la déclaration d'intention d'aliéner (DIA) de l'hôtel l'OUTA à un promoteur immobilier désireux de créer des appartements en résidence secondaire, Val Cenis demande à l'EPFL d'intervenir par voie de préemption, afin de se donner les moyens de maintenir la destination hôtelière du bâtiment. Après exercice du DPU délégué par la commune, l'EPFL s'est porté acquéreur de l'hôtel pour une durée maximale de 3 ans. Cette période de partage permettra à la commune de trouver un porteur de projet hôtelier. L'EPFL, via la plateforme ITS (Investissement Tourisme Savoie) l'appuie déjà dans cette démarche.



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



ÉQUIPEMENTS PUBLICS

12 acquisitions ont été menées

pour un volume engagé de 955 000€ ;
soit près du 1/3 du montant investi l'an passé.
La totalité des biens restera affectée
au patrimoine communal.



L'ÉCOLE S'AGRANDIT

CHINDRIEUX | GROUPE SCOLAIRE

La commune de **Chindrieux** a sollicité l'EPFL aux fins d'acquérir 4 parcelles de terrain qui permettraient l'extension du groupe scolaire.

Dans le cadre des négociations et grâce à l'EPFL, une parcelle voisine de la zone a pu être acquise par la commune.

Elle pourrait ainsi servir à réaliser des échanges avec les propriétaires concernés. L'EPFL a acquis en outre une parcelle partiellement concernée par l'extension ; avec le surplus il a procédé à un échange avec un propriétaire de la zone, confortant l'assiette foncière pour le projet à moindre coût.



LA DÉVIATION PREND FORME

VIVIERS-DU-LAC | CHEMIN DE LA LAITIÈRE

Afin d'anticiper la déviation de **Viviers-du-Lac** par le chemin de la Laitière, la communauté d'agglomération Grand Lac a sollicité l'EPFL afin d'acquérir une maison d'habitation, seule propriété bâtie impactée par ce projet. Cette habitation maîtrisée, la communauté d'agglomération Grand Lac a souhaité, dans le cadre de son PLUi, poursuivre les acquisitions foncières des parcelles objet de la déviation. Le tracé a été retravaillé pour tenir compte de la renaturation de l'ancienne déchetterie.

Actuellement,

- 47 % des propriétaires vendent leurs parcelles pour la totalité,
- 25 % des propriétaires sont contre le projet,
- Le restant des propriétaires attendra la phase opérationnelle du projet pour céder les emprises.

RÉSERVES FONCIÈRES

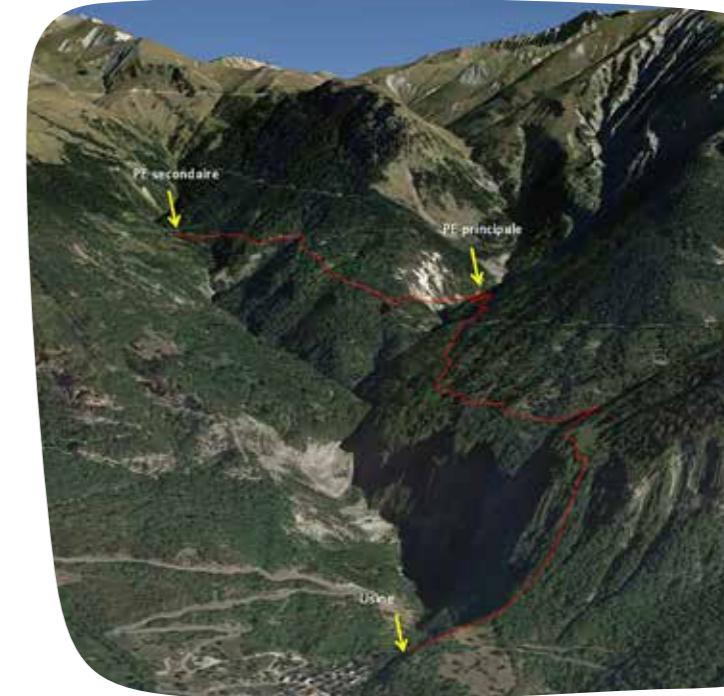
UNE CONDUITE FORCÉE

LA TOUR-EN-MAURIENNE | CENTRALE HYDROÉLECTRIQUE

Les communes du Châtel et d'Hermillon se sont concertées autour du projet de création d'une microcentrale hydroélectrique sur le ruisseau d'Hermillon et ses affluents. La prise d'eau principale est située sur le ruisseau des Faverottes. Les eaux seront restituées après turbinage au ruisseau d'Hermillon, en amont du chef-lieu.

La production électrique sera équivalente à la consommation de 1 200 habitants, couvrant les besoins des villages du Châtel, Hermillon et Pontamafrey Montpascal, soit la commune nouvelle de la **Tour-en-Maurienne**.

L'ouvrage comprendra notamment une conduite forcée de longueur totale de 2 500 mètres, enterrée sur 85 % de son linéaire, traversant majoritairement des terrains communaux, mais également 57 propriétés privées.



La commune a souhaité acquérir le foncier impacté par le passage de la conduite forcée.

Pour ce faire, elle a sollicité l'EPFL afin de prendre contact avec l'ensemble des propriétaires concernés par le tracé de la conduite d'eau.

Des promesses de vente amiables pour le compte de la commune ont été recueillies auprès des propriétaires favorables au projet (environ 84 % d'entre eux).

8% des propriétaires préfèrent régulariser une convention de servitude de passage.

8% étaient plutôt réfractaires ou dans l'incapacité de vendre leurs parcelles. Le parcellaire, étant très morcelé, des solutions de contournement ont été préférés.

L'ensemble des négociations a donc pu être réalisé à l'amiable. Les travaux d'implantation de la conduite devraient débuter au printemps 2020.

QUELQUES RÉTROCESSIONS EN 2019



L'ACADEMIE DU HANDBALL

CHAMBERY | FONTANETTES II

L'usine de fibres composites OCV (Owens Corning renforcements), historiquement Saint-Gobain Vetrotex est installée sur deux sites distincts, à l'entrée Nord de Chambéry : l'un intégrant le siège de l'entreprise et une partie de la production, côté « Leysse », l'autre possédant le reste de l'unité de production et du foncier nu, côté « Hyères ».

Une partie de ce foncier nu a déjà été l'objet de négociation par l'EPFL pour le compte de l'agglomération Grand Chambéry, par le passé.

Le développement récent du PAE (parc d'activités économiques) des Fontanettes, dont la commercialisation est en cours par CGLE (Chambéry Grand Lac Économie), en est l'illustration concrète.

Plus récemment, en 2017 et 2018, l'EPFL a acquis en supplément 12 000 m² puis 2 000 m² auprès d'OCV. Environ la moitié de ce tènement a été cédé à la ville de Chambéry pour permettre le développement du club de handball.



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

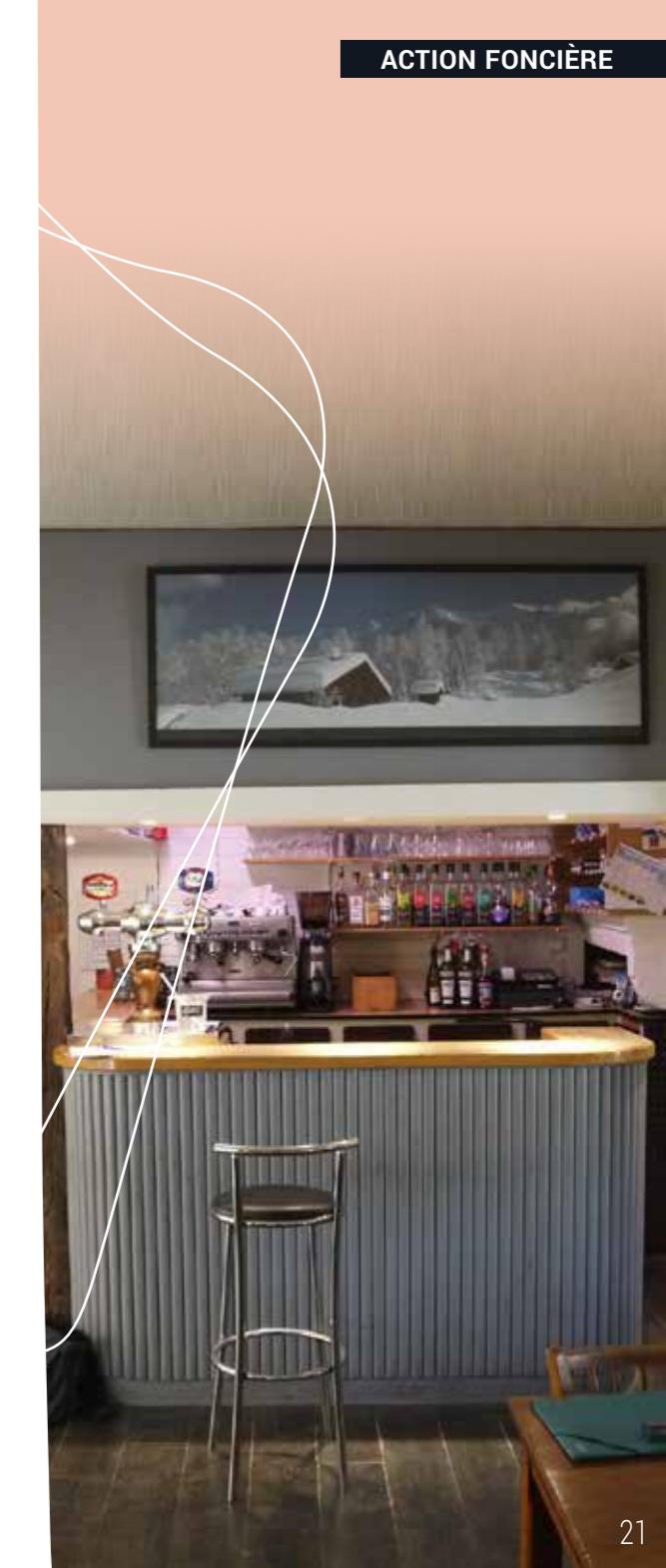


RELAIS DES ALPES

SAINT-THIBAUD-DE-COUZ

La commune de St-Thibaud-de-Couz est traversée par la RD 1006, reliant Voiron à Chambéry, voie particulièrement passante, puisqu'y transitent environ 6500 véhicules/jour. Ce trafic important participe à la rentabilité des commerces implantés sur le territoire de la commune. Ainsi, la commune de St-Thibaud-de-Couz, a su conserver quelques commerces et services, comme une épicerie, une boulangerie, un salon de coiffure, des cabinets d'infirmières, d'orthophonistes et un bar-restaurant.

Dans la continuité de sa stratégie de maintien de lien social par soutien de l'offre commerciale au niveau communal, la municipalité a fait appel à l'EPFL, pour négocier, acquérir et porter le dernier bar-restaurant du village, « le Relais des Alpes ».



GESTION DU PATRIMOINE



L'ÉQUIPE



Vincent Jullien

Responsable du pôle patrimoine

04 58 34 00 07
07 88 55 58 53
v.jullien@epfl73.fr



Chargée de gestion du patrimoine

04 58 34 00 01
06 48 31 11 49
e.dhainaut@epfl73.fr



Hôtesse d'accueil secrétaire administrative

04 79 25 23 38
e.dundar@epfl73.fr

GESTION DES BIENS

L'EPFL PROPOSE, PENDANT LA PÉRIODE DE PORTAGE, UN VÉRITABLE SERVICE DE GESTION DU PATRIMOINE ACQUIS AFIN D'ÉVITER AUX COLLECTIVITÉS DE S'EN PRÉOCCUPER.

L'EPFL peut proposer la signature de baux précaires, le temps du portage, pouvant concerner des parcelles bâties ou non, à usages divers (stockage, logement, tertiaire ou activités économiques...) mais également des baux plus classiques (commerciaux, professionnels, habitation).



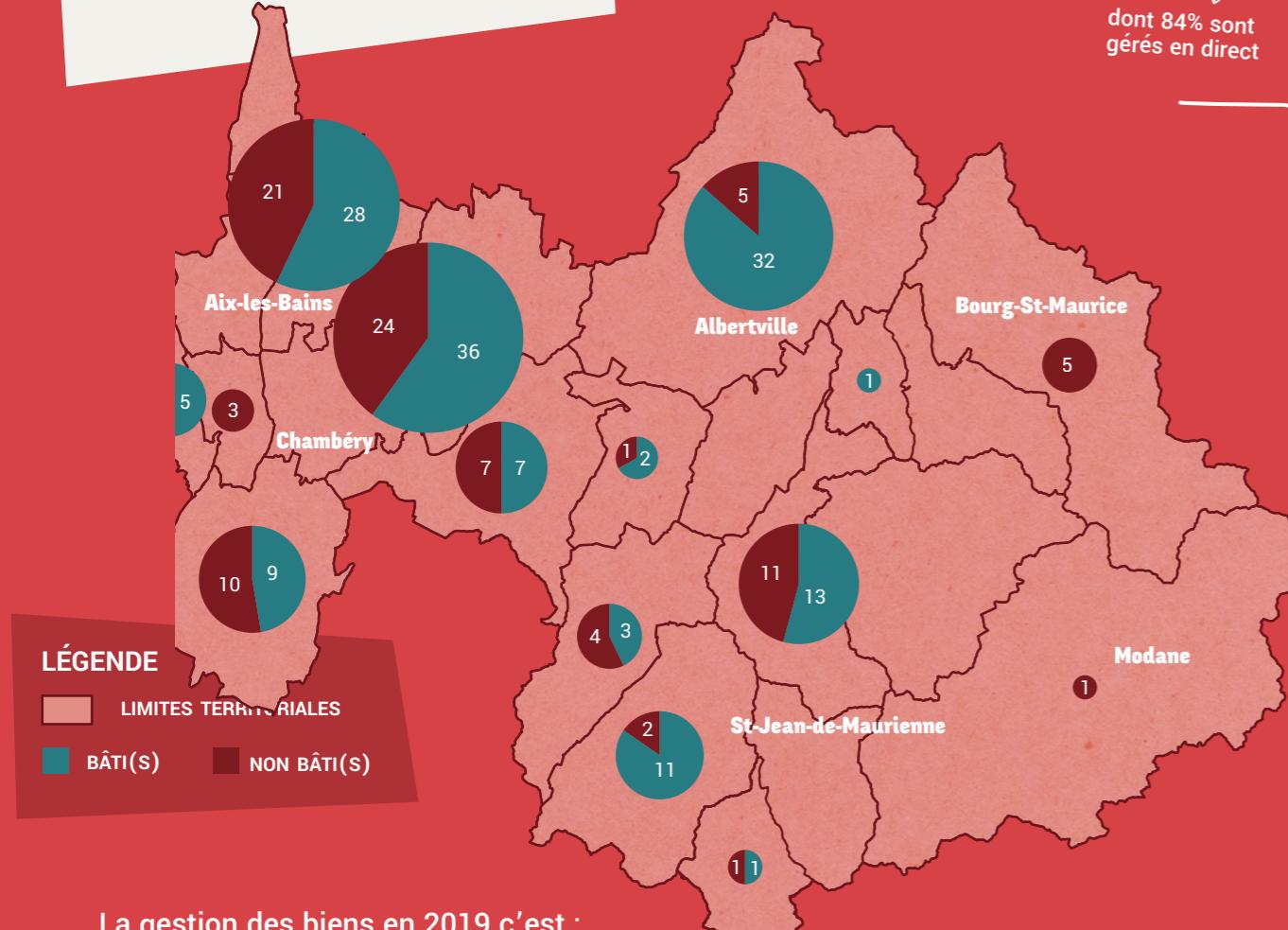
Concernant les propriétés bâties, le Pôle Patrimoine de l'EPFL réalise lui-même les états des lieux d'entrée et de sortie, la vérification annuelle des attestations d'assurances, de ramonage ou d'entretien de chaudières, la facturation et l'encaissement des loyers et la gestion technique quotidienne. **Les loyers sont intégralement reversés à la collectivité.** Les travaux de mise en sécurité obligatoires (électricité, gaz, etc...) et d'accessibilité sont systématiquement réalisés avant la location du bien.

Dans les cas où l'état du bien n'est pas compatible avec une location, l'EPFL fait sécuriser le bâtiment (condamnation des ouvertures, portes blindées, dispositifs d'alarme et de surveillance, etc...) pour éviter les occupations illicites et, si la collectivité le souhaite, pilote les diagnostics réglementaires préalables à une démolition.

Subsidiairement, à la demande de la collectivité, l'EPFL peut lui confier le bien via une convention. La collectivité devient alors responsable des éventuels travaux engagés et de l'occupation du bien (associations, services, etc...).



LE PATRIMOINE EPFL EN 2019



La gestion des biens en 2019 c'est :

13
terrains exploités
par des agriculteurs
ou à usage de jardin

19
locaux commerciaux
ou professionnels

18
logements occupés
ou en état de l'être

20
démolitions réalisées
ou en préparation

L'EPFL est propriétaire de

131
terrains
nus

117
bâtiments

dont 84% sont
gérés en direct

LES CHANTIERS

En 2019, la préparation et/ou réalisation d'opérations de désamiantage/démolition a concerné une vingtaine de bâtiments :



LES CHANTIERS RÉALISÉS EN 2019 :

- Barby – Maisons et atelier au centre-bourg
- Bassens – Maison en entrée de ville
- Chambéry – Magasin de pièces automobiles
- Champagneux – Maison et grange
- Entrelacs – Maison / ferme ancienne
- Saint-Alban-Leysse – Chalet en bois
- Saint-Jean-de-Maurienne – Deux bâtiments anciens
- Saint-Laurent-du-Pont – Maison et grange

LES OPÉRATIONS EN PRÉPARATION :

- Albertville – Ancien hôtel
- Aix-les-Bains – Restaurant et appartements
- Aix-les-Bains – Maison ancienne mitoyenne
- Bassens – Maison en entrée de ville
- Brison-Saint-Innocent – Maison
- Chambéry – Maison
- Chambéry – Petit hangar
- Chambéry – Ancien magasin de motos
- Chambéry – Bâtiment de logements et garages
- Montmélian – Hangar, bâtiments techniques, bureaux et habitations
- Saint-Baldoph – Maison ancienne mitoyenne
- Saint-François-Longchamp – Anciens logements saisonniers et pompiers





Malgré les nombreuses sollicitations, l'EPFL n'intervient jamais sur des biens dont il n'est pas propriétaire.

En cas de besoin, il pourra cependant proposer une mission de conseil et d'assistance en amont afin d'aider la collectivité dans la rédaction des documents contractuels (consultations diverses, dossier d'appel d'offres, etc...).

En cas de copropriété entre l'EPFL et la collectivité dans un bâtiment à démolir, l'EPFL pourra proposer une convention de co-maîtrise d'ouvrage lui permettant de piloter l'opération.



Enfin, l'EPFL propose à ses adhérents le pilotage d'études dites « d'aide à la décision » pouvant porter sur des questions de dépollution, désamiantage et démolition. Ces études s'inscrivent notamment dans le travail important réalisé sur le recensement et la requalification de friches économiques.

PROBLÉMATIQUE DES FRICHES



L'EPFL 73 est aujourd'hui un acteur reconnu travaillant à la problématique des friches depuis 2014.

L'EPFL est un interlocuteur privilégié au sein de la démarche **ID Friches initiée et pilotée par la Région Auvergne Rhône-Alpes** depuis 2015 et auprès des structures animant cette démarche :

- **Le CERF** : Centre d'Echanges et de Ressources Foncières
- **INDURA** : Cluster accélérant les processus d'innovation en faveur des infrastructures
- **AXELERA** : Pôle de compétitivité dans le domaine de la chimie et de l'environnement

L'EPFL a participé à de nombreux groupes de travail (compensation environnementale, gestion des friches, innovation dans les marchés publics), à des jurys (projets innovants, gestion intégrée des sites pollués) et aux journées d'échanges (Forum ID friches, Chimie et sites et sols pollués, usage alternatif et transitoire des friches).



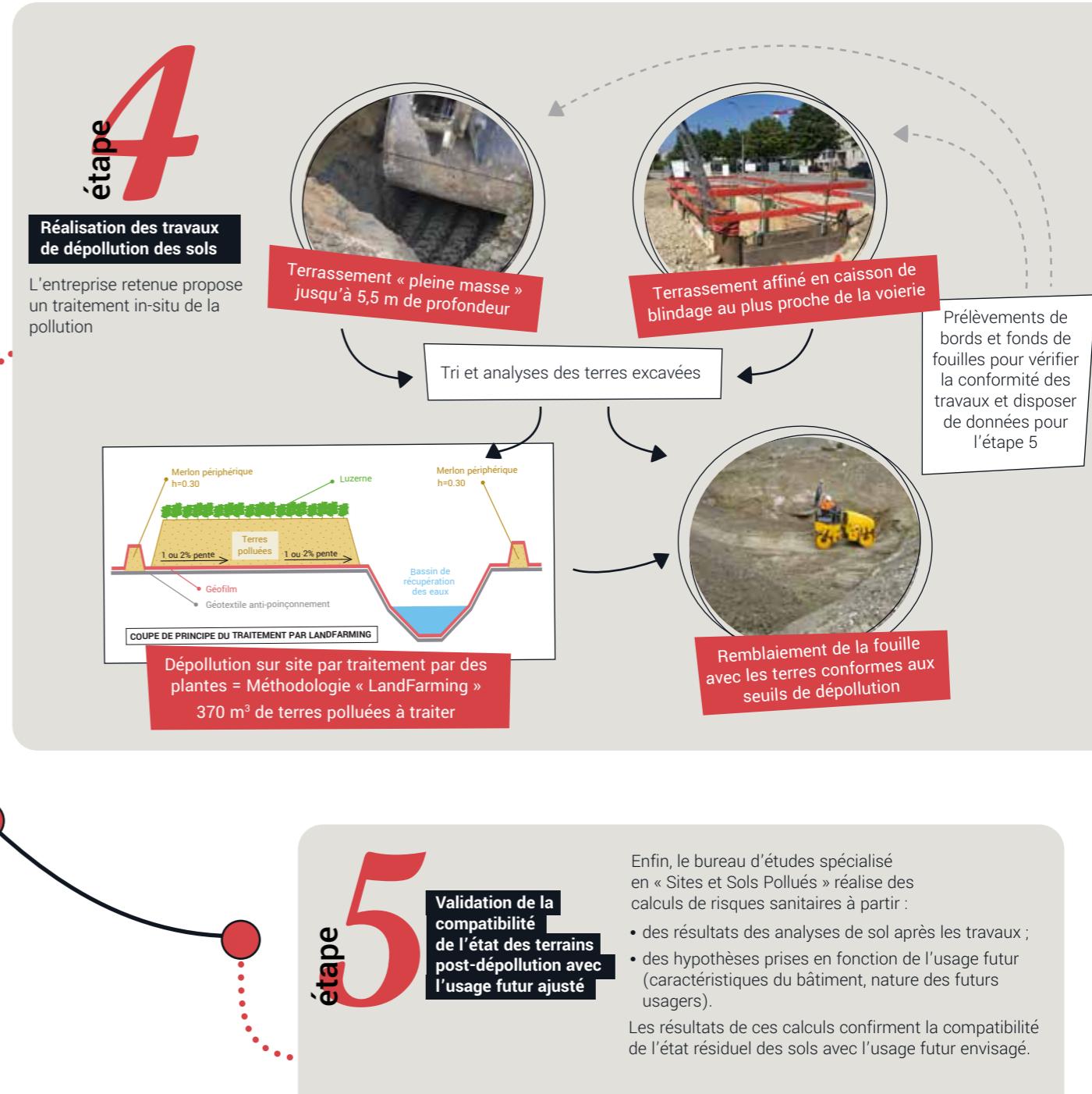
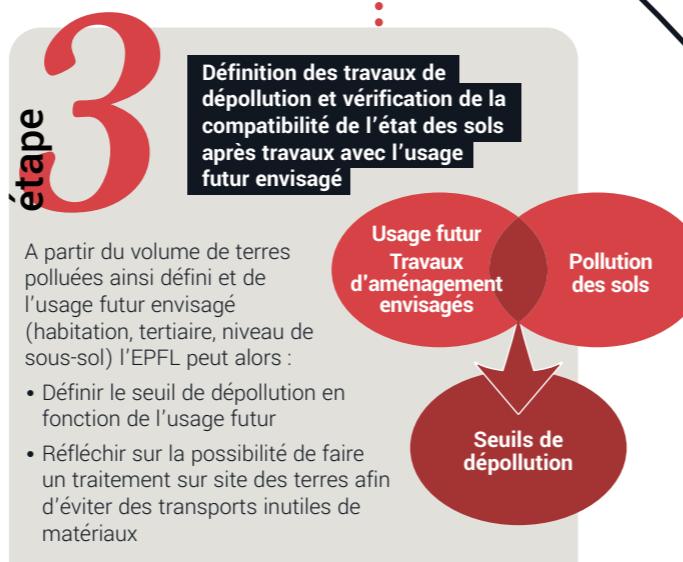
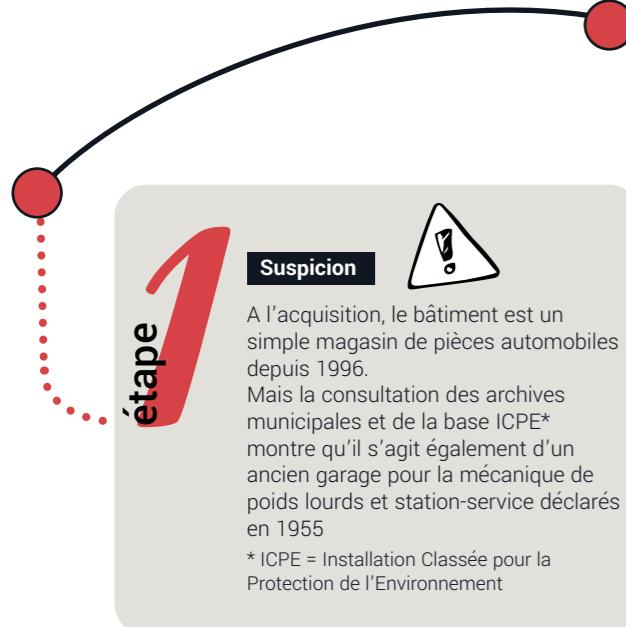
IDfriches
Auvergne-Rhône-Alpes

En parallèle de l'Observatoire des friches économiques animé par le Pôle Développement, l'EPFL est partie prenante du **projet SOLATER** : Solutions alternatives territoriales pour les friches polluées hors marché. Ce projet est mené par quatre acteurs dont le BRGM (Bureau des Recherches Géologiques et Minières) en réponse à l'appel à projets recherche de l'ADEME pour la GEStion Intégrée des sites POLLués (GESIPOL).

GESTION DE POLLUTIONS DE SOL

Dans le cadre de ses opérations de démolition, l'EPFL est également amené à gérer des sols pollués ; comme illustré ci-après par :

l'exemple de l'ancien magasin Auto Technique Services à Chambéry



- des résultats des analyses de sol après les travaux ;
- des hypothèses prises en fonction de l'usage futur (caractéristiques du bâtiment, nature des futurs usagers).

Les résultats de ces calculs confirmant la compatibilité de l'état résiduel des sols avec l'usage futur envisagé.

focus sur L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE



Une volonté collective au service d'un projet d'économie circulaire en phase avec les enjeux climatiques et environnementaux



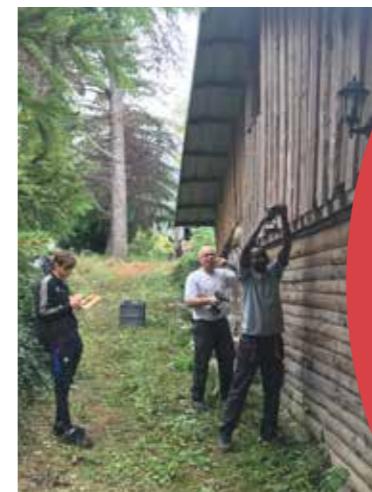
En 2019, l'EPFL a souhaité engager une large réflexion, en partenariat avec de nombreuses structures aux premiers rangs desquelles l'agglomération Grand-Chambéry, la CAPEB et la Fédération BTP Savoie ; les structures de l'économie sociale et solidaire (ESS) : Chantiers Valoristes, Trialp et Emmaüs, Blandine et Xavier Patriarche du cabinet Kayak Architecture.

L'objectif est de considérer différemment les bâtiments à démolir en essayant d'en extraire les matériaux et équipements qui pourraient être réutilisés ou réemployés et donc de passer du statut de déchets à celui de ressources, dans un contexte où il est utile de rappeler que le secteur du BTP est, de très loin, le plus gros producteur de déchets en France.

Pour cela l'EPFL s'appuie sur les structures professionnelles que sont la CAPEB et la Fédération BTP Savoie afin de **recenser les entreprises potentiellement réutilisatrices intéressées par la démarche**. Les acteurs de l'ESS sont également étroitement associés.

L'EPFL effectue, sur ses bâtiments à démolir, un diagnostic ressources lui permettant d'identifier et de caractériser des éléments réutilisables (menuiseries, revêtements de sol, charpente, couverture, chauffage, etc...).

Les « fiches produit » issues de ce diagnostic sont ensuite transmises aux entreprises intéressées, l'EPFL peut alors organiser leur intervention sur le site pour le retrait des matériaux en amont des opérations de désamiantage et de démolition.



Quelques premières réalisations sur des bâtiments à Chambéry, St-Alban-Leysse et St-Laurent-du-Pont ont permis le réemploi de tuiles écailles, faux plafonds, parquet flottant, bardage mélèze, etc...

Enfin, l'EPFL s'implique avec ses partenaires sur d'autres projets et notamment la **réflexion autour de la création d'une matériauthèque**.



PARTENARIATS

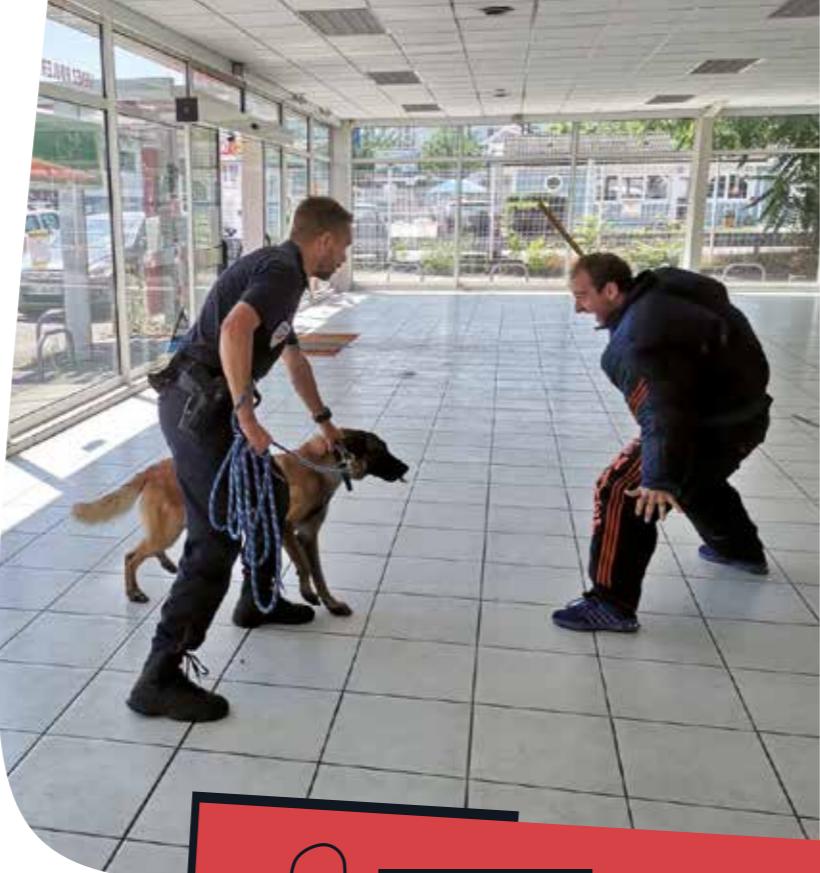
POLICE

Signature d'une convention avec la police nationale



À l'instar de ce qui fût fait en décembre 2017 avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie (SDIS 73), l'EPFL a engagé, le 27 mai 2019, une collaboration avec la Direction Départementale de la Sécurité Publique de la Savoie (DDSP 73).

La convention signée par Monsieur **Philippe Pouchet** directeur de l'EPFL et Madame la commissaire divisionnaire **Laetitia Philippon** directrice départementale de la sécurité publique, prévoit la mise à disposition temporaire par l'EPFL à la DDSP 73 de bâtiments leur permettant de reproduire, à des fins d'entraînement, des situations auxquelles les fonctionnaires de police sont confrontés dans l'exercice de leur métier, des interventions de la brigade cynophile, des exercices de maintien de l'ordre par exemple.



TÉMOIGNAGE

Madame la commissaire divisionnaire, Laetitia Philippon
Directrice départementale de la sécurité publique de la Savoie

Cette année la DDSP73 s'est dotée d'un nouvel outil de travail grâce à la convention signée avec l'EPFL de Savoie. L'utilisation des biens fonciers mis à disposition a permis à ce jour de réaliser des entraînements cynotechniques, des recyclages d'habilitations au pistolet à impulsion électrique (TASER) et des progressions en situation pour des exercices tueurs de masse par les formateurs locaux. La diversité des sites proposés assure aux effectifs des entraînements et des formations au plus proche de la réalité.



POMPIERS

Les incendies représentent moins de 7% des interventions des sapeurs-pompiers. Ce faible pourcentage révèle néanmoins des situations très complexes ; c'est notamment pour cette raison que 70% du temps de formation est consacré à ce domaine.

TÉMOIGNAGE

Sergent chef Combaz Julien
Référent Incendie
BO Chambéry / Chartreuse

Chaque année, la formation de maintien des acquis est un élément indispensable et obligatoire pour conserver et entretenir l'aptitude opérationnelle du sapeur-pompier ; aussi nous nous efforçons de créer des séquences de formation qui collent au plus près de la réalité.

Grâce au partenariat avec l'EPFL de la Savoie, nous avons la chance de bénéficier de structures bâti mentaires vouées à la destruction pour former et parfaire les connaissances de nos sapeurs-pompiers.



Les chiffres pour les exercices à Barby :

125

Sapeurs-pompiers formés et sensibilisés

11

Journées pédagogiques 7H de formation / agent

Exercices Incendie à feux réels
102 Avenue Principale 73230 BARBY



En 2019, c'est le thème de la « ventilation opérationnelle » qui est retenu.

Le partenariat entre le SDIS 73 et l'EPFL de la Savoie, avec le soutien de la Mairie de Barby, a permis aux sapeurs-pompiers du bassin opérationnel de Chambéry / Chartreuse, professionnels comme volontaires, de pouvoir bénéficier d'une vraie plus-value en matière d'aguerrissement et perfectionnement des agents.

INGÉNIERIE ET DÉVELOPPEMENT

32



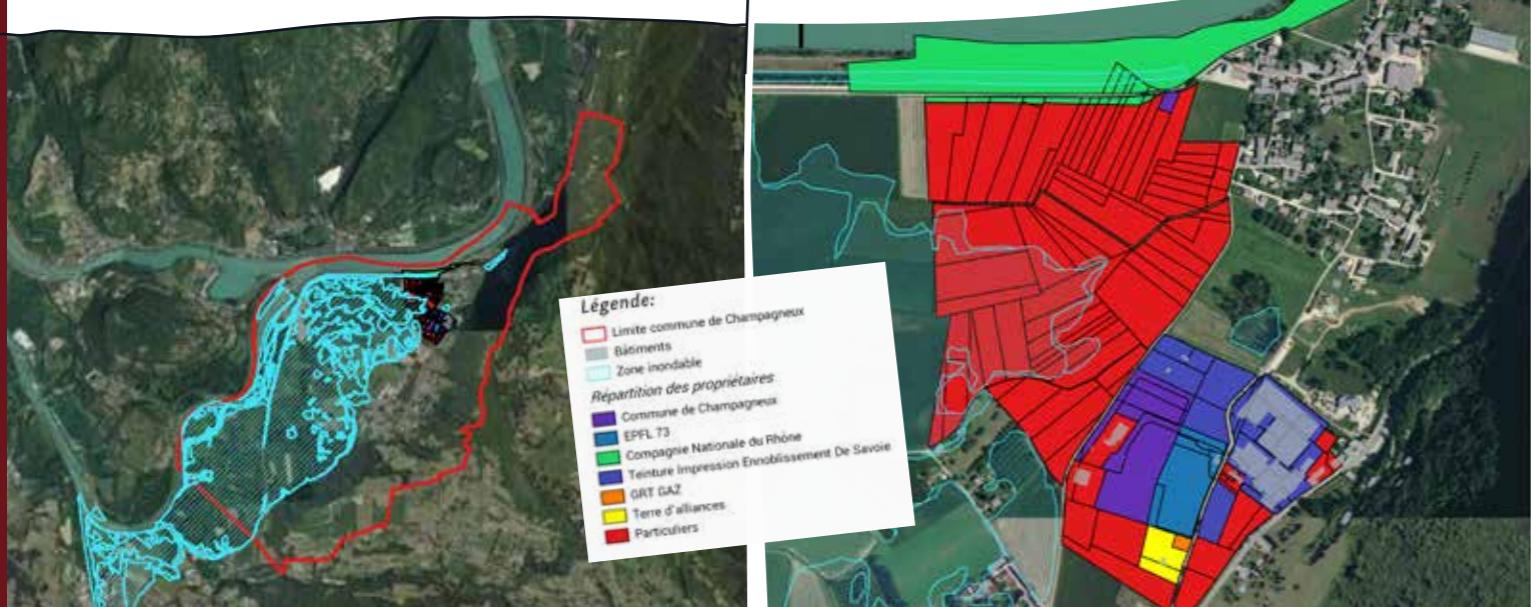
L'ÉQUIPE



Chargé de mission géomatique web
04 58 34 00 08
06 48 89 87 20
a.mondoloni@epfl73.fr



Responsable du pôle développement
04 58 34 00 04
06 73 79 85 04
f.gaudin@epfl73.fr



CONSEILS ET EXPERTISES

« UNE INGÉNIERIE AU SERVICE DE LA STRATÉGIE DES COLLECTIVITÉS »

Dans sa mission d'appui, l'EPFL a développé des outils à même de soutenir les collectivités dans la construction de leurs stratégies foncières ou dans l'identification de sites à enjeux :

- Observatoire des friches économiques
- Application MCMA
- Observatoire foncier partenarial
- Plateforme Investissement Tourisme Savoie

Il accompagne également les collectivités dans le cadre de la mise en œuvre de leurs PLU, PLUI-HD ou de leurs PLH via différents outils :

- Réalisation d'études de gisement foncier
- Mise en place d'un référentiel foncier
- Mise en œuvre d'un Plan d'Action Foncière

ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS DANS LEURS DÉMARCHESTRATÉGIQUES



« ARLYSÈRE : Volet foncier du PLH »

À la demande de l'agglomération d'Arlysère, le service développement de l'EPFL réalise le volet foncier de son PLH. Le diagnostic construit en 2019 permet d'identifier les orientations de la politique logement du territoire qui se traduiront par un plan d'action qui sera validé en 2020.



« COEUR DE CHARTREUSE : Plan d'Action Foncière »

L'EPFL a accompagné la collectivité dans le cadre de l'élaboration de son PLUI H afin d'identifier la dureté foncière des secteurs sous OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation), de les définir et de les prioriser pour identifier un plan d'action conjoint entre l'EPCI et les communes.



« GRAND CHAMBÉRY : Étude de gisement foncier dans le cadre du PLUI HD »

Cette étude a été définitivement livrée en 2019 suite à une phase opérationnelle qui a débuté en 2017. Elle permet ainsi de repérer les unités foncières divisibles, les dents creuses, logements vacants ou potentiellement indignes, et d'identifier les secteurs à enjeux afin de fournir aux collectivités des éléments à même d'affiner leurs stratégies foncières.

LES ATELIERS DE L'EPFL SAVOIE

L'EPFL organise des ateliers thématiques à destination des élus et techniciens afin de les informer au plus près des évolutions législatives et techniques.

3 ateliers ont été organisés en 2019, ceux-ci seront reconduits en 2020 et élargis à des sujets complémentaires, « biens vacants et sans maître » notamment.

« Les fondamentaux du Droit de Préemption Urbain (DPU) »

Un atelier sur le droit de préemption des communes a été organisé en 2019. Cet atelier, animé par **Maître Dominique Tournier**, avocat au barreau de Paris, a présenté aux techniciens et élus des collectivités tous les éléments afin d'élaborer leurs dossiers de préemption. L'ensemble des questions essentielles sur le droit de préemption a été abordé. La délégation de compétence, l'objet et le motif de la préemption ont été approfondis.



« La question de l'amiante pour les collectivités »

Deux ateliers ont été organisés en 2019. Ces ateliers, ont présenté aux techniciens et élus des collectivités les risques liés à la présence d'amiante dans les bâtiments administratifs et dans les bâtiments supports des projets des collectivités. Ceux-ci disposent ainsi de tous les éléments à prendre en compte afin d'appréhender ce problème dans les meilleures conditions au regard des risques sanitaires et de la responsabilité des élus.

Un film est également présent sur le site internet de l'EPFL et sur la chaîne Youtube de l'EPFL afin d'informer les élus et techniciens sur la gestion de ce risque.



LES OUTILS DE DÉVELOPPEMENT

MCMA : Accéder facilement à toutes les données foncières à la parcelle

Afin d'accompagner les collectivités dans la construction d'une stratégie foncière, l'EPFL et la DDT de la Savoie, mettent à disposition de toutes les collectivités l'application MCMA (Mieux Connaître pour Mieux Agir) depuis 2018.

« Faciliter la mise en œuvre des stratégies foncières des collectivités »

MCMA est un outil qui réunit en un seul lieu l'ensemble des données et informations disponibles et actualisées sur une parcelle, un secteur ou un territoire afin d'améliorer la connaissance du marché et les contraintes qui peuvent s'imposer avant toute forme d'intervention.

« Répondre rapidement aux questions sur le foncier au niveau local »

Plus de 60 utilisateurs bénéficient d'ores et déjà de cet outil. Des sessions de présentation et d'accompagnement ont déjà été organisées sur le territoire. D'autres le seront en 2020.



Mieux Connaître
pour Mieux Agir

« Un outil mis gratuitement à la disposition des communes, SCoT, syndicats mixtes et intercommunalités »

L'objectif est de permettre aux collectivités d'être plus réactives, en disposant facilement de toutes les données sur le foncier et d'alimenter leurs décisions stratégiques.

« Maintenir un développement permanent en partenariat avec les autres EPFL »

Cette application est en développement constant afin de répondre aux attentes des adhérents, de réduire les coûts et d'améliorer l'expérience utilisateur.



www.mcma73.fr



L'objectif prioritaire du dispositif mis en place en 2017 dans le cadre de la filière ID Friches est de favoriser la mobilisation, la reconversion et la prise en compte des sites en friche dans les projets de développement locaux.

« Une investigation poussée grâce à des partenaires impliqués »

Il permet également de sensibiliser les élus aux risques inhérents à ces sites délaissés et d'avancer vers une accélération du recyclage foncier en accord avec l'ambition nationale qui vise zéro artificialisation nette. Cet observatoire a été développé par l'EPFL de la Savoie avec le soutien financier de la Région et de l'ADEME.

« Un bilan en constante évolution »

Sur notre territoire, 67 communes et 16 EPCI sont directement concernés par des sites en friche ou délaissés représentant des risques avérés ou potentiels.

132 sites ont été identifiés et évalués, via des déclarations et des visites sur tout le territoire. Parmi ceux-ci, 21 sites sont considérés comme vacants et pourraient retrouver un usage relativement rapidement, 9 sites bénéficient d'une intervention de l'EPFL et 4 sites sont en phase de restructuration.

« Une démarche appréciée et partagée »

L'observatoire mis en place par l'EPFL de la Savoie est un outil exemplaire qui induit de nombreuses sollicitations de la part des structures impliquées dans le développement économique ou l'aménagement et de l'Etat. L'EPFL a ainsi été amené à participer à de nombreuses manifestations afin de présenter cette démarche et d'en envisager la reproduction sur d'autres territoires.

« Les sites en friches sont le fruit de situations complexes, qui s'amplifient avec le temps »

Dans un souci de réactivité, l'EPFL met à la disposition des collectivités un accès en ligne leur permettant de disposer en permanence de l'ensemble des informations sur les sites repérés.

« La volonté de faire vivre une réflexion et de porter les projets de reconversion des friches économiques »

Dans la droite ligne de son action l'EPFL anime l'observatoire des friches et contribue à la recherche de solutions innovantes et à la prise en compte des sites délaissés dans les stratégies locales.



« Les projets doivent être portés avec conviction et largement soutenus »

Des projets de reconversion ou de réhabilitation existent sur de nombreux sites. Les coûts se révélant plus élevés que pour l'aménagement d'un terrain vierge, il est indispensable de s'appuyer sur des porteurs de projets volontaires et des partenariats forts afin de surmonter ces difficultés.



OBSERVATOIRE FONCIER PARTENARIAL

L'EPFL de la Savoie travaille avec la DDT de Savoie, Agate et le Département de la Savoie dans le cadre de l'Observatoire foncier partenarial de la Savoie.

« Animer un travail partenarial afin d'avancer ensemble vers la préservation des intérêts communs »

Celui-ci a pour objectif de mettre à la disposition des collectivités locales des informations sur le suivi de la consommation foncière. Il permettra également de disposer d'éléments fins sur le foncier agricole et d'apporter aux collectivités locales des éléments complémentaires d'analyse afin d'apprécier les différents sites existants et leurs enjeux.



INVESTISSEMENT TOURISME SAVOIE



« Faciliter la mise en relation des vendeurs de biens touristiques et des investisseurs »

L'EPFL de la Savoie, Auvergne Rhône Alpes Entreprises et Agate ont développé un nouvel outil pour favoriser l'investissement dans les projets touristiques. **L'objectif est de faciliter la mise en relation des vendeurs de biens touristiques avec des investisseurs spécialisés.**

Toute collectivité de Savoie peut solliciter l'inscription d'un bien touristique (avec l'accord du propriétaire vendeur) qu'il soit en vente, en vente de fonds de commerce, en bail à construction ou en Délégation de Service Public. **Ces biens doivent présenter un intérêt significatif pour décliner la politique touristique du territoire** (« lits chauds », tourisme multi saisons, clientèles jeunes...).

Les trois partenaires fondateurs s'appuient sur Géolink, prestataire spécialisé dans la prospection d'investisseurs touristiques afin de détecter des investisseurs intéressés par :

- des villages vacances ou des centres de vacances
- des campings
- des restaurants, des refuges
- des hôtels
- des hostels ou des auberges de jeunesse nouvelle génération
- des hébergements insolites dans des sites naturels de grande qualité.

En 2019, une quinzaine d'offres ont été mises en ligne sur www.projet-tourisme.com, une trentaine d'investisseurs ont été repérés et quelques projets sont déjà amorcés.



Auvergne
Rhône-Alpes
Entreprises



AGATE
AGENCE ALPINE
DES TERRITOIRES

ÉLABORATION DU PPI 2020/2024

L'article L324-2-2 du code de l'urbanisme dispose que « l'établissement public foncier élabore un programme pluriannuel d'intervention qui définit ses actions, leurs modalités et les moyens mis en œuvre ; précise les conditions de cession du foncier propres à garantir un usage conforme aux missions de l'établissement. »

« Construire un programme d'intervention et un projet partagé »

En 2019, l'EPFL a travaillé à la mise en œuvre de son nouveau PPI en s'appuyant sur trois axes majeurs d'analyse afin de construire un programme pluriannuel d'intervention qui réponde toujours mieux aux attentes de ses adhérents.

- Un bilan du PPI 2016/2020 a été externalisé et construit par les urbanistes de Programmes Urbains afin d'apporter un regard neutre sur les actions menées par l'EPFL.
- L'équipe de l'EPFL a rencontré les élus ou techniciens de plus de 150 communes adhérentes et de 8 EPCI volontaires pour partager sur les orientations actuelles de l'EPFL et évoquer leurs attentes ou priorités d'intervention dans les années à venir.



- L'ensemble des pôles de l'EPFL a animé des ateliers de travail internes afin de construire ensemble un service et une réponse adaptés aux attentes actuelles et futures des collectivités adhérentes.

« Impliquer l'équipe, les élus et les techniciens »

Le résultat de ces travaux a été présenté en Conseil d'Administration et permet à celui-ci de présenter au Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement un programme pluriannuel d'intervention cohérent.



LES CHIFFRES



L'ÉQUIPE



Directeur
06 07 16 84 21
ph.pourchet@epfl73.fr



Assistante de Direction et Responsable du pôle administratif
04 58 34 00 05
f.bolley@epfl73.fr



Chargée de gestion budgétaire et comptable
04 58 34 00 06
e.potin@epfl73.fr



Assistante de gestion foncière et financière
04 79 25 23 38
a.rattin@epfl73.fr

ACQUISITIONS

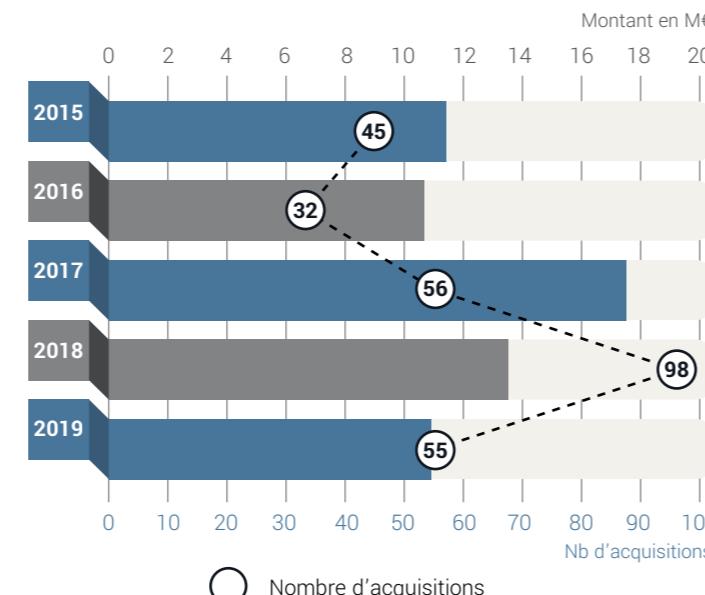
Au cours de l'exercice 2019, l'EPFL a regularisé 55 acquisitions pour une dépense totale de 10 950 K€

Les propriétés bâties représentent la moitié des opérations mais seulement 55 % des volumes engagés.

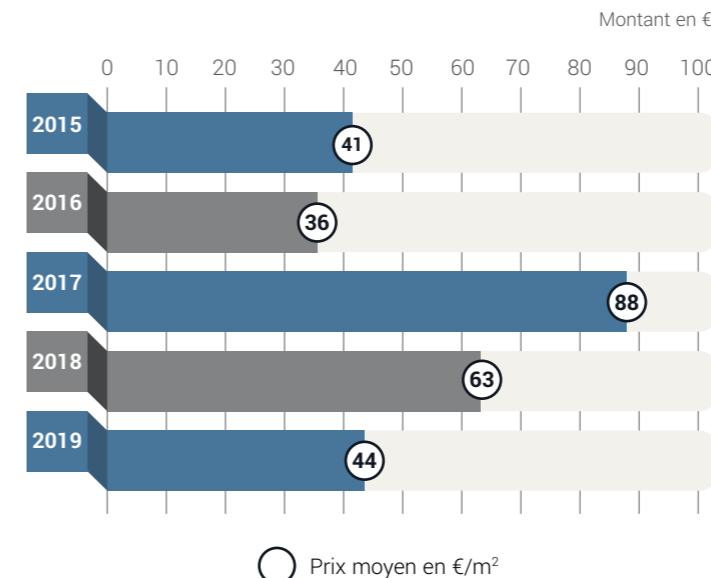
La valeur élevée des biens non bâti s'explique par la maîtrise du nombre de ténements à bâtrir (Chambéry, Saint-Jean-d'Arvey, Brison-Saint-Innocent, Serrières-en-Chautagne, Aix-les-Bains...)

En 2019, 40 % des acquisitions sont destinées à la production de logements pour 54 % des volumes. Les opérations destinées au développement touristique représentent aujourd'hui près du 1/4 des acquisitions, chiffre record.

ÉVOLUTION DES ACQUISITIONS



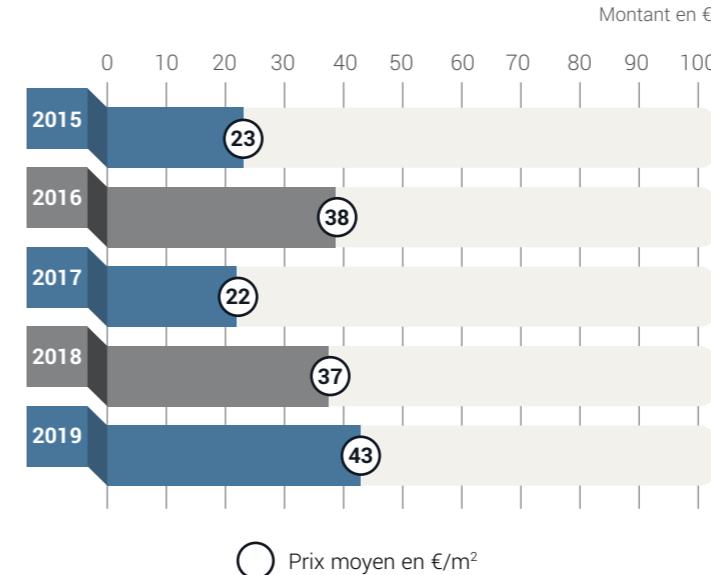
ÉVOLUTION DU PRIX MOYEN /M² (BÂTI ET NON BÂTI)



Le prix moyen par m² est en forte baisse depuis 2 ans alors que le nombre de bâtiments acquis est identique.

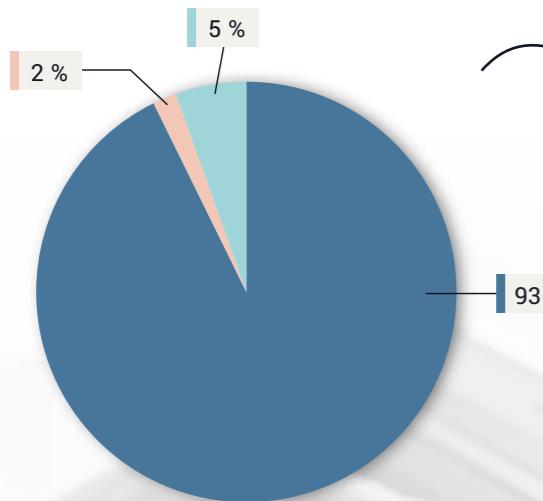
L'EPFL est donc largement mobilisé pour des bâtiments en mauvais état ou de faible valeur souvent destinés à être déconstruits.

ÉVOLUTION DU PRIX MOYEN /M² (NON BÂTI)



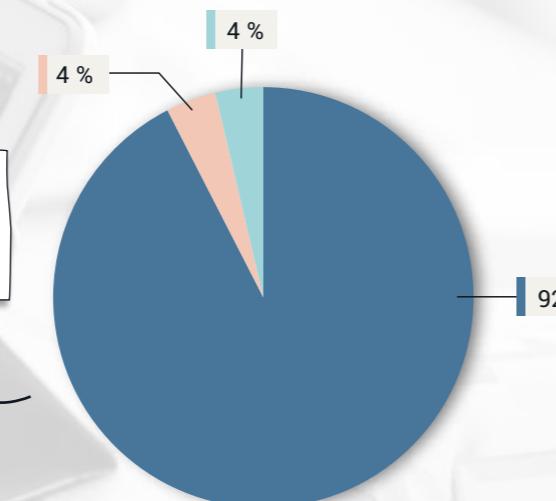
MODE D'ACQUISITION

EN 2019, MODE D'ACQUISITION



En 2019, 1 préemption a été exercée dans le cadre de la délégation du DPU (Droit de préemption Urbain) pour préserver la vocation hôtelière d'un bien en station.
Soit un taux de réussite de maîtrise amiable de 98 %.

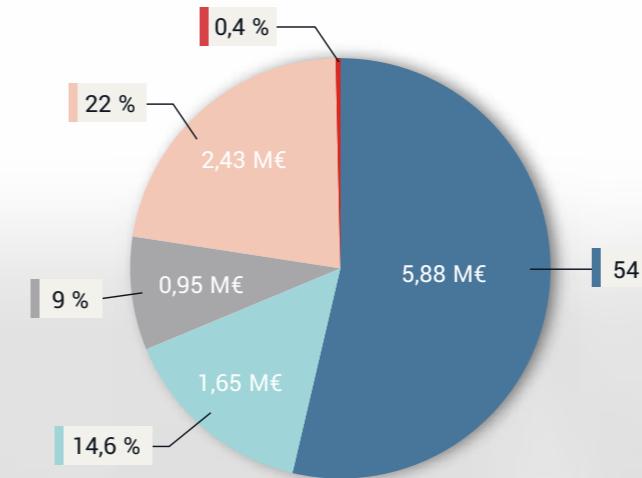
MODE D'ACQUISITION DEPUIS L'ORIGINE



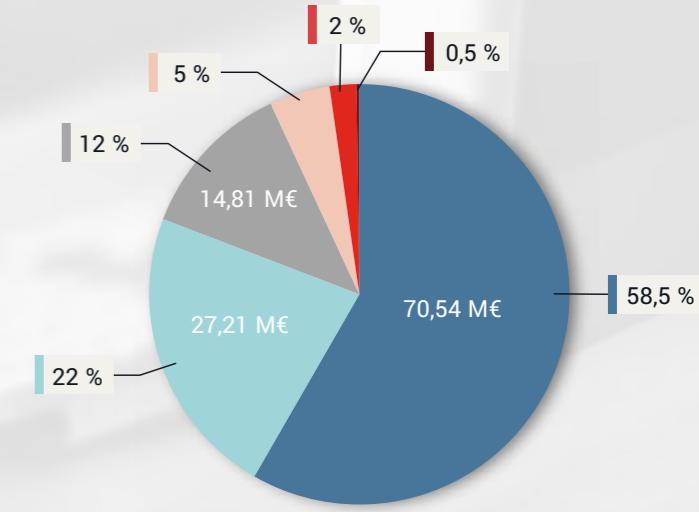
- Amiable
- Échange
- Préemption

MONTANT PAR AXE D'INTERVENTION

SYNTÈSE DES AFFECTATIONS EN 2019



SYNTÈSE DES AFFECTATIONS DEPUIS L'ORIGINE

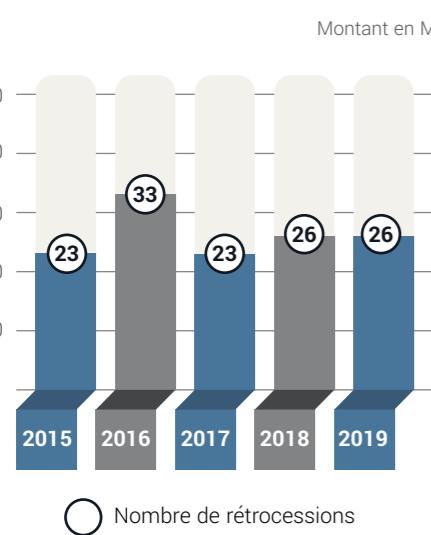


- Logement
- Développement économique
- Équipements publics
- Développement touristique
- Réserves foncières
- Espaces naturels et agricoles

RÉTROCESSIONS

L'EPFL a rétrocédé 26 propriétés en 2019 pour 7 818 K€, valeur légèrement supérieure à l'an dernier.

Près d'un tiers de ces reventes l'ont été au profit de cessionnaires tiers, (bailleurs, opérateurs, entreprises ou particuliers) désignés par la collectivité. En 2019, toutes les dates de fin de portage prévues par les conventions ont été respectées.



ZOOM SUR LES STOCKS

La valeur du stock annuel correspond à la différence entre les acquisitions et les cessions effectuées au cours de l'exercice comptable auxquelles s'ajoute le stock de l'année n-1. Pour l'exercice 2019, 244 propriétés sont en portage. Les stocks progressent de nouveau comme l'an passé, pour atteindre un montant de 50.5 millions d'euros, valeur qui n'a jamais été atteinte jusqu'ici.



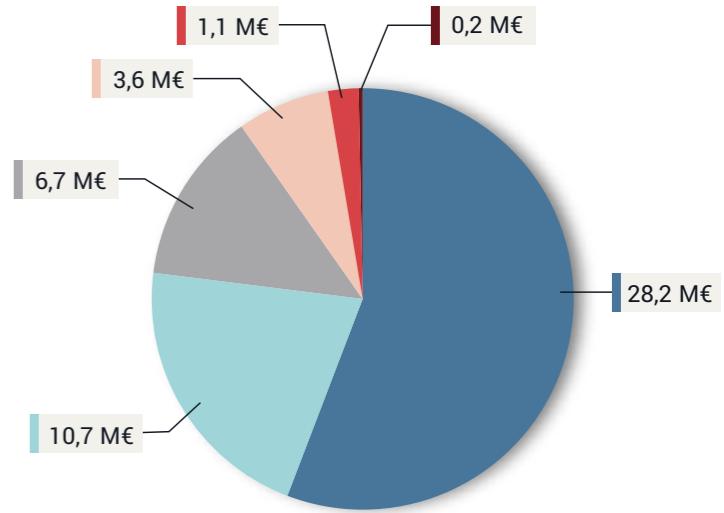
55 % des stocks sont destinés au logement, valeur comparable aux années précédentes.

Le développement économique est en baisse par rapport à l'année précédente, en raison d'une bonne rotation des stocks.

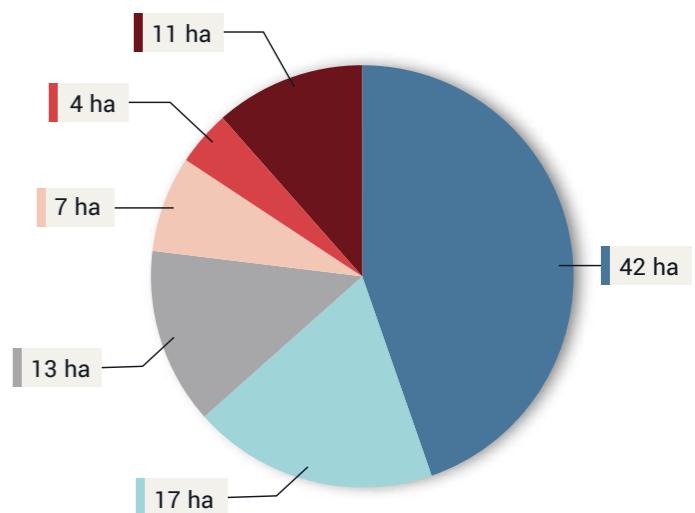
Les équipements publics sont en légère hausse par rapport aux années précédentes.

- Logement
- Développement économique
- Équipements publics
- Développement touristique
- Réserves foncières
- Espaces naturels et agricoles

STOCK CUMULÉ EN MONTANT



STOCK CUMULÉ EN SURFACE



Le stock cumulé en surface représente 93 hectares, en forte augmentation.

SUIVI PPI

Lors de sa séance du 29/01/2016, le conseil d'administration a voté sa programmation quinquennale. Ce programme ambitieux de 72 millions d'euros a été imaginé et calibré pour répondre aux besoins de l'ensemble des collectivités, y compris celles qui n'étaient pas adhérentes à cette date.

Au terme de ces quatre premières années de programmation, la feuille de route pour l'essentiel est parfaitement respectée.

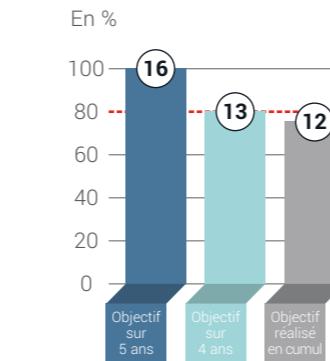
Depuis 2 ans, les opérations destinées au développement touristique sont en forte hausse depuis l'adhésion de la plupart des stations de montagne en 2017.

(○) Montant en M€
----- Objectif théorique sur 4 ans

LOGEMENT



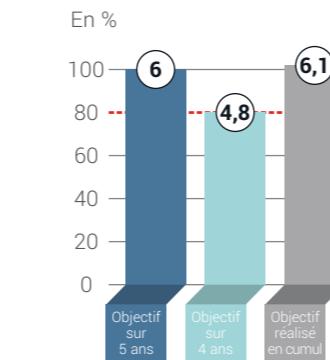
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



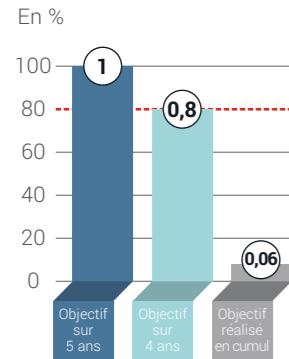
DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE



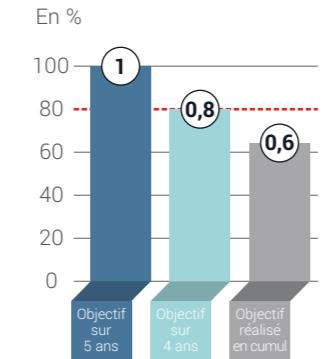
ÉQUIPEMENTS PUBLICS



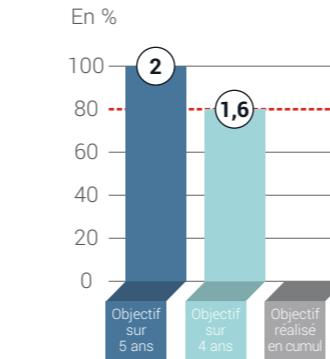
ESPACES AGRICOLES ET NATURELS



RÉSERVES FONCIÈRES



LYON-TURIN

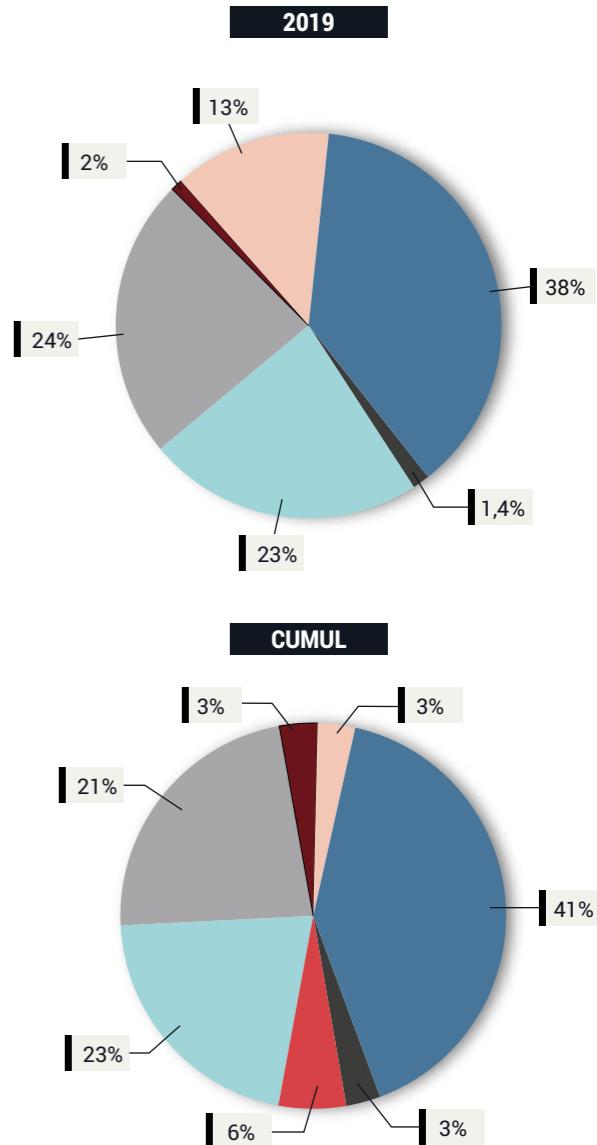
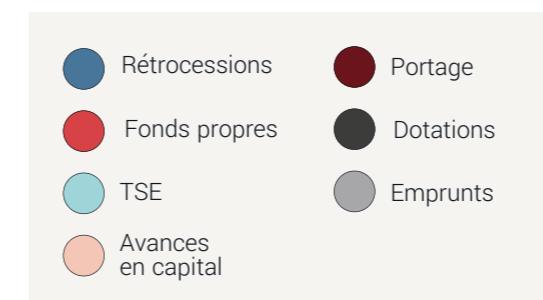


RESSOURCES

Les ressources comprennent notamment :

- La TSE (Taxe Spéciale d'Equipement) : il s'agit d'une taxe additionnelle aux quatre contributions directes locales, indispensable pour l'autonomie financière de l'établissement, elle permet de garantir des ressources fiscales nécessaires à la garantie de l'emprunt. Pour 2019, la TSE représente 23 % des investissements.
- Les dotations du Département de la Savoie s'élèvent à 300 000 € en 2019.
- Le produit des rétrocessions représente 38 % des ressources en 2019.
- La mobilisation de l'emprunt, faible depuis 2 ans, atteint 4 885 000 € soit 24 %.
- Les frais de portage sont faibles en 2019 car facturés à l'acte final depuis 2017. Ils ont en outre été considérablement réduits depuis le vote du PPI 2016-2020.
- À l'inverse, les acomptes versés par les collectivités représentent 2 740 000 €, soit 13 % des ressources (valeur proche de l'an passé).

À noter que l'EPFL prend en charge les taxes foncières et les assurances.





L'EPFL : 13 ANS D'ACTIVITÉ

L'EPFL de la Savoie a été créé par arrêté préfectoral du 14 Décembre 2005. Son installation effective a eu lieu le 2 septembre 2006 et les premières acquisitions (5 au total) ont été régularisées au cours de l'année 2007.

Depuis, l'activité de l'EPFL c'est :

120 millions d'euros investis pour une fiscalité prélevée de 37,5 millions d'euros soit un effet multiplicateur de 327%

96% des opérations menées à l'amiable

326 hectares mobilisés

70 millions d'euros mobilisés en faveur du logement (représentant 253 acquisitions)

544 propriétés acquises

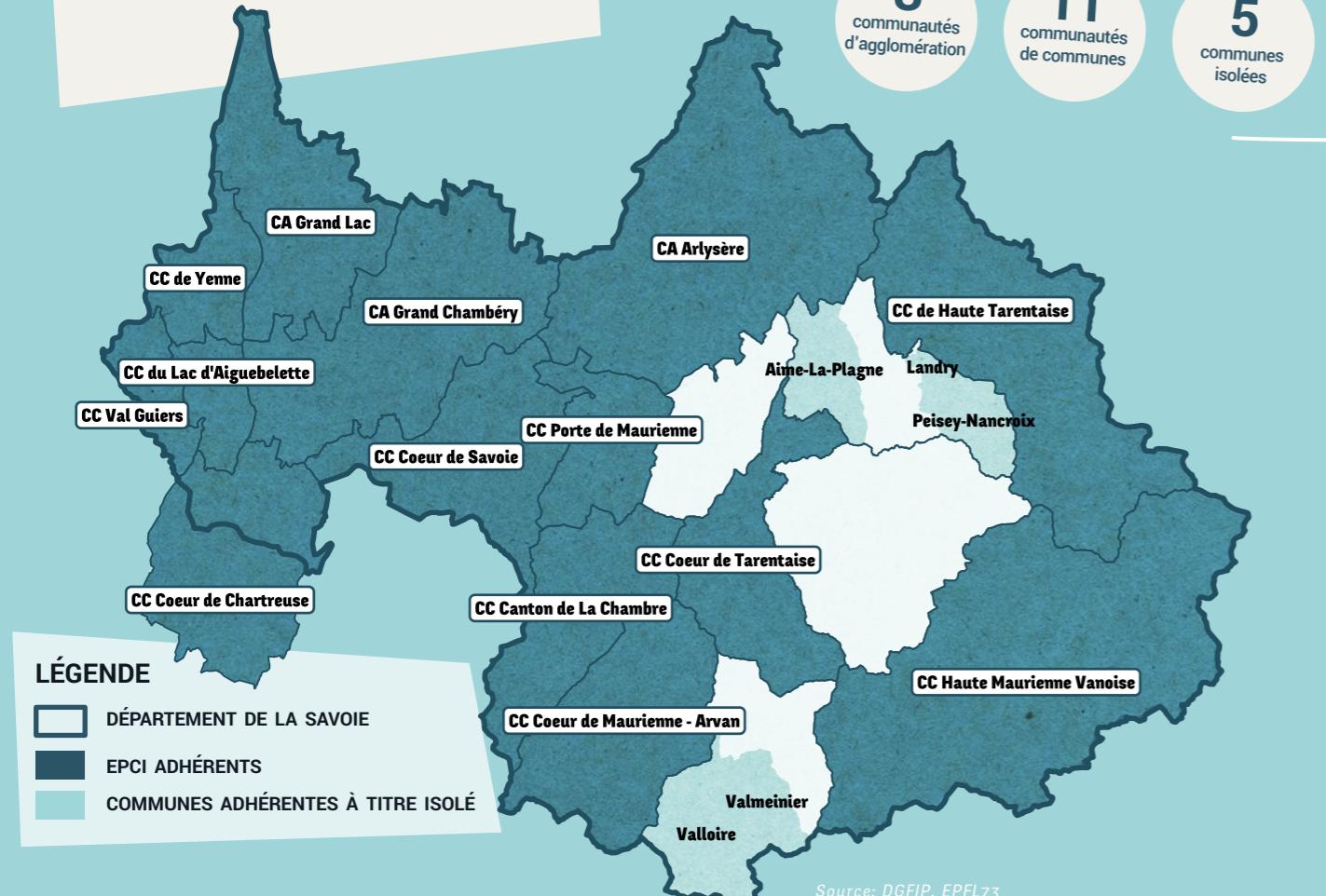
6875 logements débloqués



ADHÉRENTS, PARTENAIRES ET GOUVERNANCE



NOS ADHÉRENTS



263
communes adhérentes

14
EPCI

417 477
habitants

Initialement créé à l'initiative de 38 communes représentant 131 000 habitants, l'EPFL compte aujourd'hui 263 communes adhérentes parmi lesquelles :

3
communautés
d'agglomération

11
communautés
de communes

5
communes
isolées

NOS PARTENAIRES

ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS



ÉTAT

BAILLEURS



ÉCONOMIE

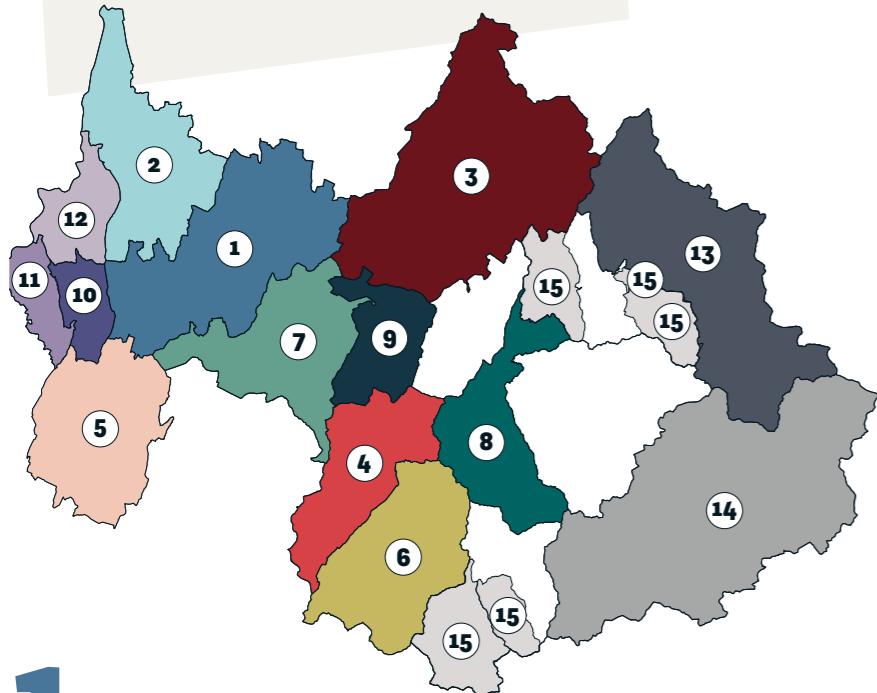


TERRITOIRES



ET AUSSI

LA GOUVERNANCE



1 GRAND CHAMBERY



Xavier Dullin Président
Brigitte Bochaton Vice-présidente
Jean-Marc Léoutre Vice-président
Louis Caille Conseiller communautaire
Albert Darvey Conseiller communautaire
Daniel Rochaix Conseiller communautaire
Florence Vallin-Balas Conseillère communautaire

2 GRAND LAC



Denise De March Conseillère communautaire
Corinne Casanova Vice-présidente
Jean-Claude Croze Vice-président
Yves Grange Conseiller communautaire

3 CA ARLYSÈRE



Annick Cressens Vice-présidente
François Gaudin Vice-président
Yves Dujol Conseiller communautaire
Philippe Garzon Conseiller communautaire

RÉGION AUVERGNE RHÔNE-ALPES



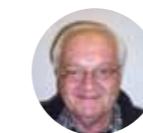
Émilie Bonnivard Conseillère Régionale
Fabrice Pannekoucke Conseiller Régional
Alexandra Turnar Conseillère Régionale

DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE



Colette Bonfils Conseillère Départementale
Marina Ferrari Conseillère Départementale
Christelle Favetta-Sieyes Conseillère Départementale

4 CC CANTON DE LA CHAMBRE



Jean Baudin
Conseiller communautaire

5 CC COEUR DE CHARTREUSE



Denis Sejourné
Président

7 CC COEUR DE SAVOIE



Étienne Pilard Vice-président
Eric Covarel Conseiller communautaire

8 CC COEUR DE TARENTAISE



Georges Danis
Vice-président

10 CC LAC D'AIGUEBELETTE



Pascal Zuccheri
Conseiller communautaire

11 CC VAL GUIERS



Gilbert Guigue
Conseiller communautaire

12 CC YENNE



Frédéric Verron
Conseiller communautaire

13 CC HAUTE TARENTAISE



Jean-Luc Penna
Conseiller communautaire

14 CC HAUTE-MAURIENNE-VANOISE



Jean-Claude Raffin
Conseiller communautaire

15 COMMUNES ISOLÉES



Jean-Pierre Rougeaux Maire de Valloire
Georges Bouthy Adjoint-Mairie d'Aime La Plagne

6 CC COEUR DE MAURIENNE-ARVAN



Jean-Paul Margueron
Président

9 CC PORTE DE MAURIENNE



Hervé Genon
Président

SITE INTERNET ET RÉSEAUX SOCIAUX



Retrouvez toute
l'information sur

www.epfl73.fr



Retrouvez toute l'information sur www.epfl73.fr

Suivez notre actu sur...

64

65





25 rue Jean Pellerin
CS 42623
73026 Chambéry Cedex

tél. 04 79 25 23 38
fax 04 79 84 21 65
contact@epfl73.fr

www.epfl73.fr

